

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4^o et 5^o de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2019 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2019 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2019 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	10
Récapitulation des crédits et des emplois	15

Programme 731

OPÉRATIONS EN CAPITAL INTÉRESSANT LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT	19
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	22
Présentation des crédits	27
Justification au premier euro	30

Programme 732

DÉSENDETTEMMENT DE L'ÉTAT ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT	41
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	42
Objectifs et indicateurs de performance	43
Présentation des crédits	44
Justification au premier euro	46

MISSION

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	10
Récapitulation des crédits et des emplois	15

PRÉSENTATION DU COMPTE

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi de finances pour 2006, ce compte retrace :

1° en recettes :

- a) tout produit des cessions par l'État de titres, parts ou droits de sociétés qu'il détient directement ;
- b) les produits des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État qui lui sont reversés ;
- c) les versements de dotations en capital, produits de réduction de capital ou de liquidation ;
- d) les remboursements des avances d'actionnaires et créances assimilées ;
- e) les remboursements de créances résultant d'autres interventions financières de nature patrimoniale de l'État ;
- f) les versements du budget général.

2° en dépenses :

- a) les dotations à la Caisse de la dette publique et celles contribuant au désendettement d'établissements publics de l'État ;
- b) les dotations au Fonds de réserve pour les retraites ;
- c) les augmentations de capital, les avances d'actionnaires et prêts assimilés, ainsi que les autres investissements financiers de nature patrimoniale de l'État ;
- d) les achats et souscriptions de titres, parts ou droits de sociétés ;
- e) les commissions bancaires, frais juridiques et autres frais qui sont directement liés aux opérations mentionnées au a) du 1° (recettes) ainsi qu'aux c) et au d) du 2° (dépenses).

Les participations financières de l'État peuvent être définies comme les droits qu'il détient sur d'autres entités, matérialisés ou non par des titres, qui créent un lien durable avec celles-ci et comportent une contrepartie figurant au bilan de l'État. Ces droits peuvent découler de la détention de parts de capital ou de l'existence d'un contrôle exercé sur elles. Une liste indicative de ces entités figure en annexe du décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié, qui a créé l'Agence des participations de l'État (APE).

L'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 modifiée relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et son décret d'application ont instauré un cadre juridique clair et protecteur pour les intérêts patrimoniaux de l'État. Ils renforcent le cadre juridique des opérations d'acquisition de participation et organisent un contrôle des opérations de cession lorsqu'elles ont une portée significative, y compris lorsqu'elles n'empêchent pas de privatisation de la société concernée.

Ces cessions constituent de droit l'essentiel des recettes du compte, distinctes des revenus courants de ses participations financières (dividendes) reversés au budget général de l'État. Lorsque la cession d'un actif est opérée par une entreprise contrôlée par l'État, le versement de la recette sur le compte est possible mais doit être expressément autorisé par les organes sociaux ou faire l'objet d'une disposition législative. Cette recette doit avoir une relation directe avec cette cession et ne pas constituer une opération de gestion courante à l'image du versement d'un dividende.

Les opérations retracées sur le compte sont de deux types :

1. L'investissement : en contrepartie de son apport financier, l'État reçoit un actif financier équivalent ou une créance dont il peut raisonnablement espérer un retour futur (augmentation de la valeur de sa participation, dividendes, intérêts, etc.). Dans ce cas, cet actif est également retracé au passif du bénéficiaire de l'apport. Les opérations en capital inscrites sur ce programme doivent être compatibles avec le Traité sur l'Union européenne.
2. Les prestations de service qui visent directement à protéger les intérêts d'actionnaire de l'État ou lui permettre de valoriser, dans les meilleures conditions possibles, son patrimoine financier, dans le cadre défini par le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 2005-530 du 29 décembre 2005 (points 29 à 33).

Le Commissaire aux participations de l'État, directeur général du service à compétence nationale « Agence des participations de l'État » (APE), est responsable des deux programmes rattachés au compte.

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État		8 000 000 000 1 122 121 394	8 000 000 000 1 122 121 394	
732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État		2 000 000 000 0	2 000 000 000 0	
Total	10 000 000 000 2 815 111 160	10 000 000 000 1 122 121 394	10 000 000 000 1 122 121 394	0 +1 692 989 766
Solde cumulé du compte depuis sa création				+3 236 608 267

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Au 31 décembre 2019, le solde comptable du CAS PFE s'établit à **3 236 608 267 €** (exactement 3 236 608 266,70 €).

Ce montant reflète l'écart entre les recettes d'une part et les dépenses d'autre part enregistrées comptablement au CAS PFE au titre de 2019 (à savoir sans compensation entre chacun des flux), soit un montant de recettes au titre de 2019 de 2 815 111 160 € additionné aux reports 2018 sur la gestion 2019 à hauteur de 1 543 618 500 €, soit un montant total de recettes de 4 358 729 660 € et un montant de dépenses de 1 122 121 394 €.

Au-delà des écritures comptables :

- les recettes effectivement encaissées durant l'exercice 2019 s'élèvent à 2 805 917 293,07 €, soit nettes de trois commissions dues aux intermédiaires financiers intervenus dans le cadre des opérations de cessions des actions de La Française des Jeux (commission de guichet, commission de base et commission de direction) à hauteur de 9 193 866,89€ ;
- le montant des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice 2019 s'élève à 1 112 927 527 €, hors prise en compte des trois commissions visées ci-dessus qui n'ont pas fait l'objet d'un versement stricto sensu auprès des intermédiaires financiers mais qui ont été déduites du produit brut des cessions à encaisser sur le CAS PFE.

Le solde prévisionnel du compte étant le fruit de deux montants notionnels de recettes et de dépenses, la variation par rapport à la prévision s'explique principalement par le degré de réalisation des opérations envisagées et la survenance d'opération non prévues lors de l'élaboration de la LFI.

L'exécution 2019 a donné lieu, tels que retracés comptablement, à l'encaissement de recettes à hauteur de **2 815 M€** et à un montant global de dépenses de **1 122 M€**, soit un solde comptable au titre de la seule année 2019 de **1 693 M€ (hors report du solde 2018 de 1 543 M€)**.

Le solde de l'exercice 2019 pour les opérations relevant du périmètre APE est de **+ 1 776,96 M€**. Pour les opérations hors APE, le solde s'élève à **-83,97 M€**.

Concernant les recettes relevant du périmètre APE : 2 355 M€ (exactement 2 355 761 447,20 €) :

- Cession de 95 667 986 actions La Française des Jeux (FDJ) dans le cadre de la privatisation de ladite société pour un montant global brut de 1 888 M€ réparti comme suit :

- a) 888 M€ représentant le produit brut de la cession par l'État, le 22 novembre 2019, de 44 621 497 actions de la FDJ dans le cadre d'un Contrat global de garantie et de placement (placement global) ;
- b) 712 M€ représentant le produit brut de la cession par l'État, le 22 novembre 2019, de 36 520 134 actions de la FDJ dans le cadre d'une offre à prix ouvert ;
- c) 226 M€ représentant le produit brut de la cession par l'État, le 4 décembre 2019, de 11 350 028 actions de la FDJ dans le cadre de l'exercice de l'option de surallocation exercée par l'agent stabilisateur ;
- d) 62 M€ représentant le produit de cession par l'État, le 18 décembre 2019, de 3 176 327 actions de la FDJ au titre d'une offre réservée aux salariés réalisée le 19 décembre 2019.

- Réduction de capital de SOGEPA : 350 M€

Par décision de l'Associé Unique en date du 7 octobre 2019, le capital de SOGEPA a été augmenté de 350 M€ par intégration d'une partie du report à nouveau. Suite à une réduction du capital social, une recette de **350 M€** a ainsi été constatée sur le CAS PFE à la même date.

- Cession de 7 704 974 actions EDF au titre d'une offre réservée aux salariés : près de 94,50 M€

Le 10 juillet 2019, l'État a cédé à la société EDF 7 704 974 actions EDF pour un prix unitaire de 12,26 €, soit un montant total de **94,462 M€** au titre d'une offre réservée aux salariés (ORS) réalisée le 16 juillet 2019.

- Boni de liquidation de Charbonnages de France : 23,31 M€

En vertu de l'arrêté du 30 novembre 2018 portant approbation du compte de clôture de liquidation de Charbonnages de France et transfert à l'État de ses derniers actifs et passifs, il a été procédé le 27 décembre 2019 au transfert au CAS PFE de la somme de **23 312 456,90 €** correspondant au Boni de liquidation de ladite société.

- Boni de liquidation de la Société de Financement de l'Économie française : 0,07 M€

Dans le cadre de la liquidation de la Société de Financement de l'Économie française, l'État a reçu **71 672,06 €** au titre du boni de liquidation.

Pour celles ne relevant pas du périmètre de l'APE : 459,35 M€ (exactement 459 349 712,76 €) : _

- Au titre des recettes du Budget général : 362,82 M€

- a) 350 M€ ont été versés sur le CAS PFE depuis le Secrétariat général pour l'investissement dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA3) en provenance des Programmes 421 («Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche»), 422 («Valorisation de la Recherche») et 423 («Accélération de la modernisation des entreprises») ;
- b) 10 M€ ont été versés sur le CAS PFE depuis le ministère des Armées en provenance du Programme 144 («Environnement et prospective de la politique de Défense»), préalablement au reversement de cette somme à Bpifrance Investissement en tant que gestionnaire du fonds commun de placement dénommé «Definvest» ;
- c) 1,853 M€ ont été versés sur le CAS PFE depuis le ministère des Outre-mer (Programme 123 «Conditions de vie outre-mer») au titre de la libération des troisième et quatrième tranche de l'augmentation de capital de la SIGUY de 2017 souscrite par l'AFD au nom et pour le compte de l'État ;
- d) 0,500 M€ ont été versés sur le CAS PFE depuis le ministère de l'europe et des affaires étrangères en provenance du Programme 105 («Action de la France en Europe et dans le monde») et du ministère de l'économie et des finances en provenance du programme 134 «Développement des entreprises et régulations») préalablement au versement de la somme de 1,250 M€ à la société par actions simplifiée INSTEX au titre de l'avance en compte courant d'actionnaire consentie à la société via une convention d'avance en compte courant d'actionnaire en date du 25 juillet 2019 ;

Participations financières de l'État

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

- e) 0,350 M€ ont été versés sur le CAS PFE depuis le ministère de la Culture en provenance du Programme 224 («Transmission des savoirs et démocratisation de la culture») aux fins de libération de la moitié de la souscription au capital de la société par actions simplifiée PASS Culture ;
- f) 0,125 M€ ont été versés sur le CAS PFE en provenance du Programme 134 («Développement des entreprises et régulations») pour la libération de la souscription à l'augmentation de capital de la société coopérative d'intérêt collectif #APTIC.

- Cessions d'actions de six SIDOM : 37,40 M€

Conformément au contrat signé entre CDH Habitat, l'État, l'Agence Française de Développement (AFD) et le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) le 29 novembre 2019, l'État a perçu le 20 décembre 2019 la somme de **37,40 M€** correspondant au reversement par l'AFD du prix de cession par l'AFD pour le compte de l'État de 977 460 actions de six sociétés immobilières d'outre-mer (SIDOM) le 20 décembre 2019, par l'AFD pour le compte de l'État, et du complément de prix prévu lors de la cession d'actions réalisée en 2017.

Il s'agit de la cession de :

- a) 19 603 actions SIMAR, (Société Immobilière de la Martinique)
- b) 4 826 actions SIDR, (Société Immobilière du Département de la Réunion)
- c) 920 591 actions SIGUY, (Société Immobilière de la Guyane)
- d) 18 867 actions SIG, (Société Immobilière de Guadeloupe)
- e) 230 actions SIM, (Société Immobilière de Mayotte)
- f) 13 343 actions SIMKO, (Société Immobilière de Kourou).

- Recouvrement d'une créance détenue par la France auprès de la Banque Interaméricaine de Développement (BID): 22,43 M€

En application d'un mécanisme prévu à l'accord constitutif de la BID et sécurisant la contre-valeur en dollars des contributions en capital libéré faites par les États membres dans leur propre monnaie, les fonds excédentaires sont reversés au pays concernés dès lors que la monnaie dans laquelle ledit pays a versé sa contribution s'est fortement appréciée par rapport au dollar. A ce titre, la France disposait d'une créance de 25,3 MUSD envers la BID, issue des contributions versées au titre de la huitième augmentation de capital (1994-2009) - période durant laquelle l'euro s'est fortement apprécié face au dollar - et libérée en 2011 par la BID : en conséquence, l'État a perçu de la BID le 15 février 2019 la somme de **22,43 M€** correspondant au montant en euros (taux de change de 1,12986) de ladite créance.

- Retours sur investissements de divers fonds de capital-risque : près de 20,80 M€

Tout au long de l'année 2019, différents retours de fonds d'investissements gérés par la Direction générale du Trésor (FNA-Fonds national d'amorçage, FFT3 - Fonds de fonds technologique 3, Fonds public pour le capital-risque - FPCR) sont intervenus pour **20,793 M€**.

- Retours sur investissements au titre du PIA 3 : près de 8,70 M€

Au titre des conventions du Programme d'Investissement d'avenir (Action «Financement de l'économie sociale et solidaire»), le CAS PFE a bénéficié de l'inscription en recettes d'un produit à hauteur de **8,698 M€** (remboursement d'apports en numéraire et remboursement de prêts en capital).

- Ajustement de la contribution de la France au MES : près de 7,20 M€

Un ajustement de la contribution de la France au capital du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) est intervenu en 2019 à hauteur de 7 M€. En effet, la clé de contribution au capital du MES est soumise à une correction temporaire pour les quatre États membres fondateurs du MES (Slovénie, Malte, Slovaquie et Estonie). A l'issue de la période de correction temporaire (soit le 1^{er} janvier 2019 concernant la Slovénie), les apports en capital du MES ont été ajustés et les clés de répartition revues pour l'ensemble des pays membres du MES. Ainsi, la période de correction temporaire se traduisant pour la Slovénie par la souscription à une augmentation de capital du MES et à l'acquisition d'un nombre supplémentaire d'actions, un rééquilibrage à la baisse du nombre d'actions détenues est intervenu corrélativement pour certains pays avec une redistribution de la valeur des parts correspondantes, soit **7,199 M€** pour ce qui concerne la France.

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 – Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	9 619 168 200	1 989 577 316	-7 629 590 884
02 – Reversement de produits, sous toutes formes, résultant des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État	0	37 400 093	+37 400 093
03 – Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation	0	395 814 234	+395 814 234
04 – Remboursement de créances rattachées à des participations financières	0	0	0
05 – Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale	20 000 000	29 491 417	+9 491 417
06 – Versement du budget général	360 831 800	362 828 100	+1 996 300
Total	10 000 000 000	2 815 111 160	-7 184 888 840

Ligne 01 :

Les produits (**1 989 M€**) proviennent principalement des opérations suivantes :

- la cession de 44 621 497 actions FDJ dans le cadre d'un placement global pour près de 888 M€ (exactement 887,96 M€) ;
- la cession de 36 520 134 actions FDJ dans le cadre d'une offre à prix ouvert pour 712 M€ (exactement 712,14 M€) ;
- la cession de 11 350 028 actions FDJ dans le cadre de l'exercice de l'option de surallocation pour près de 226 M€ (exactement 225,87 M€) ;
- la cession de 3 176 327 actions FDJ au titre d'une ORS pour près de 62 M€ (exactement 61,93 M€) ;
- la cession de 7 704 974 actions EDF au titre d'une ORS pour 94,5 M€ (exactement 94,4 M€).

L'écart entre l'exécution et la prévision en LFI s'explique notamment par la mise en suspens de la privatisation du Groupe ADP.

Ligne 02 :

Les recettes (**37,40 M€**) concernent :

- la cession de 977 460 actions de six sociétés immobilières d'outre-mer (SIDOM) le 20 décembre 2019, par l'AFD pour le compte de l'État, et du complément de prix prévu lors de la cession d'actions réalisée en 2017 pour un montant global de 37,40 M€.

Le calendrier et les montants de ces opérations n'étaient pas connus lors de l'élaboration du PLF 2019.

Ligne 03 :

Le reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation s'élève à **395,81 M€** et correspond aux opérations suivantes:

- réduction de capital de SOGEPA à hauteur de 350 M€ ;
- versement du solde de boni de liquidation de Charbonnages de France pour un montant de 23,31 M€ ;
- remboursement d'une créance de l'Etat auprès de la Banque Interaméricaine de Développement à hauteur de 22,43 M€ ;

Participations financières de l'État

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

- versement du boni de liquidation de la Société de Financement de l'Économie française (SFEF) pour 0,71 M€ (exactement 71 672,06 €).

Le calendrier et les montants de ces opérations n'étaient pas connus lors de l'élaboration du PLF 2019.

Ligne 04 : 0 €

Ligne 05 :

Les remboursements de créances liées aux autres investissements de nature patrimoniale s'élèvent à **29,49 M€** et correspondent :

- aux retours sur investissement de plusieurs fonds de fonds de capital risque à hauteur de 20,80 M€ (Fonds public pour le capital-risque (FPCR), Fonds national d'amorçage (FNA), Fonds de fonds technologique (FFT3)) ;
- aux retours de PIA 3 (Action «Financement de l'économie sociale et solidaire») à hauteur de 8,69 M€.

Le montant inscrit en LFI était indicatif dans la mesure où les recettes dépendent des décisions prises par les gestionnaires des fonds en fonction des opportunités de réalisation de cessions de participations.

Ligne 06 :

Les versements du Budget général sur le CAS PFE ont été effectués pour un montant de **362,82 M€** répartis comme suit :

- 350 M€ au titre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA 3) en provenance des programmes du Budget Général (Programmes 421, 422 et 423) ;
- 10 M€ au titre du fonds commun de placement dénommé « Definvest » en provenance du Programme 144 pour reversement à Bpifrance Investissement en tant que gestionnaire dudit fonds ;
- 1,853 M€ au titre de la recapitalisation de la société immobilière de Guyane (SIGUY) depuis le ministère des Outre-mer en provenance du Programme 123 ;
- 0,500 M€ en provenance des Programmes 105 et 134 préalablement au versement de l'avance en compte courant d'actionnaire consentie le 25 juillet 2019 à la société par actions simplifiée (SAS) INSTEX pour un montant de 1,250 M€ ;
- 0,350 M€ en provenance du Programme 224 au titre de la libération de la moitié de la souscription au capital de la société par actions simplifiée (SAS) PASS Culture (soit 0,700 M€) autorisée par Décret en date du 22 juillet 2019 ;
- 0,125 M€ en provenance du Programme 134 au titre de la souscription à l'augmentation de capital de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) #APTIC conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 19 avril 2019.

Seules les opérations concernant les PIA 3, «Definvest» et la recapitalisation de la SIGUY à hauteur seulement de 0,831 M€ étaient connues de l'APE au moment de l'élaboration du PLF 2019.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État			
Prévision	9 543 618 500	9 543 618 500	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	8 000 000 000	8 000 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	1 543 618 500	1 543 618 500	
Exécution	1 122 121 394	1 122 121 394	
732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État			
Prévision	2 000 000 000	2 000 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	2 000 000 000	2 000 000 000	
Exécution			
Total Prévision	11 543 618 500	11 543 618 500	
Total Exécution	1 122 121 394	1 122 121 394	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Participations financières de l'État

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	4 000 000 000 3 891 964 443	8 000 000 000 1 122 121 394	4 000 000 000 3 891 964 443	8 000 000 000 1 122 121 394
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	3 900 000 000 2 760 853 129	7 790 000 000 704 672 178	3 900 000 000 2 760 853 129	7 790 000 000 704 672 178
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société	0 467 625 119	0 192 499 295	0 467 625 119	0 192 499 295
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale	0 660 100 000	10 000 000 210 000 000	0 660 100 000	10 000 000 210 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	100 000 000 3 386 195	200 000 000 14 949 921	100 000 000 3 386 195	200 000 000 14 949 921
732 – Désendetttement de l'État et d'établissements publics de l'État	1 000 000 000 100 000 000	2 000 000 000 0	1 000 000 000 100 000 000	2 000 000 000 0
01 – Désendetttement de l'État ou d'établissements publics de l'État	1 000 000 000 100 000 000	2 000 000 000 0	1 000 000 000 100 000 000	2 000 000 000 0

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	4 000 000 000 3 891 964 443	8 000 000 000 1 122 121 394	4 000 000 000 3 891 964 443	8 000 000 000 1 122 121 394
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	100 000 000 3 386 195	200 000 000 14 949 921	100 000 000 3 386 195	200 000 000 14 949 921
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	3 900 000 000 3 888 578 248	7 800 000 000 1 107 171 473	3 900 000 000 3 888 578 248	7 800 000 000 1 107 171 473
732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	1 000 000 000 100 000 000	2 000 000 000 0	1 000 000 000 100 000 000	2 000 000 000 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	1 000 000 000 100 000 000	2 000 000 000 0	1 000 000 000 100 000 000	2 000 000 000 0
Total	5 000 000 000 3 991 964 443	10 000 000 000 1 122 121 394	5 000 000 000 3 991 964 443	10 000 000 000 1 122 121 394
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	100 000 000 3 386 195	200 000 000 14 949 921	100 000 000 3 386 195	200 000 000 14 949 921
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	4 900 000 000 3 988 578 248	9 800 000 000 1 107 171 473	4 900 000 000 3 988 578 248	9 800 000 000 1 107 171 473

PROGRAMME 731

OPÉRATIONS EN CAPITAL INTÉRESSANT LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	22
Présentation des crédits	27
Justification au premier euro	30

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Martin VIAL

Commissaire aux participations de l'État

Responsable du programme n° 731 : Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

L'Agence des Participations de l'État, créée en 2004 pour incarner et exercer les missions de l'État actionnaire, dans le cadre des orientations fixées par le gouvernement, a fêté en 2019 son 15^e anniversaire. Sous l'autorité du Ministre de l'économie et des finances, la mission de l'APE est de gérer le portefeuille de participations de l'État, investisseur en fonds propres dans des entreprises jugées stratégiques par l'État, pour stabiliser leur capital et les accompagner dans leur développement ou leur transformation. L'intervention en fonds propres de l'État se réalise directement par l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'État (APE) et de façon complémentaire via Bpifrance, filiale à 50% de l'État.

Dans un contexte de forte contrainte pour les finances publiques, et alors que l'État doit faire face à des défis de transitions économique, industrielle, technologique et écologique, la doctrine de l'actionariat public a évolué afin de rendre plus sélectives ses interventions.

C'est ainsi que le gouvernement a souhaité recentrer le portefeuille de l'État actionnaire géré par l'Agence des Participations de l'État (APE) autour de trois axes prioritaires : les entreprises stratégiques qui contribuent à la souveraineté de notre pays (défense et nucléaire), les entreprises participant à des missions de service public ou d'intérêt général national ou local pour lesquelles l'État ne détient pas de leviers non actionnariaux suffisants pour préserver les intérêts publics ainsi que les interventions dans les entreprises lorsqu'il y a un risque systémique.

Cette nouvelle doctrine d'investissement de l'État actionnaire conduit ainsi à une respiration du portefeuille pour dégager des ressources et répondre ainsi à deux objectifs : financer l'innovation de rupture et contribuer au désendettement public.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite des cessions ayant vocation à alimenter à abonder le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) dans l'objectif d'atteindre 10Md€ conformément à l'engagement du Président de la République. Pour rappel, le fonds a été doté en septembre 2018 de 1,6 Md€ issus des cessions d'actifs effectuées au second semestre de l'année 2017 (Engie et Renault), et d'environ 8,4 milliards d'euros en titres (actions des sociétés EDF et Thales représentant respectivement 13,30% et 25,76% du capital de ces sociétés). Ces actifs ayant vocation à générer un rendement annuel permettant de financer les projets dans des secteurs à forts enjeux technologiques et sociétaux (intelligence artificielle, mobilité, santé, cyber-sécurité) et soutenir la croissance et l'émergence des start-ups technologiques.

En novembre 2019, l'Etat a privatisé la Française des Jeux en réduisant sa participation de 72% à environ 20%, cette opération a été combinée à l'introduction en bourse de la société. L'opération a rencontré un franc succès populaire et a généré une recette de près de 1,9Md€ qui a vocation à abonder le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII). A la date de la rédaction du présent Rapport annuel de performance, le versement effectif au FII dépendra des besoins nouveaux d'intervention en fonds propres et quasi-fonds propres via le CAS PFE pour soutenir les entreprises en temps de crise sanitaire liée au coronavirus.

La loi PACTE du 22 mai 2019, à laquelle l'APE a assisté le Ministre de l'économie et des finances tout au long de la conception et des débats parlementaires notamment sur les dispositions relatives aux privatisations, à la levée du seuil minimal de détention dans le capital d'Engie, au renforcement des mécanismes de protection des intérêts français dans les entreprises stratégiques à travers les actions spécifiques, pour ne citer que ces exemples, a rendu possible la privation de l'Aéroport de Paris (ADP). Cette opération n'a pas pu avoir lieu en 2019 comme prévu, compte tenu de la procédure en cours jusqu'en mars 2020, en vue d'un référendum d'initiative populaire. Cela a eu comme conséquence l'absence de désendettement en 2019 via le programme 732 (la Caisse de la dette publique).

Si les deux objectifs stratégiques fixés par le Gouvernement (consacrer le produit de cession au financement de l'innovation de rupture et au désendettement) demeurent des priorités fortes pour le CAS PFE, les contraintes économiques majeures telles qu'elles apparaissent à la date de rédaction du présent Rapport Annuel de Performance dans le contexte de la crise du Coronavirus pourraient amener à repenser les modalités d'affectation des recettes du CAS PFE.

Dans le cadre de sa démarche de performance, telle que définie dans le Projet annuel de performance 2019, la finalité du programme 731 est de contribuer à la meilleure valorisation possible des participations financières de l'État. Dans ce but, l'État actionnaire a poursuivi plus précisément deux objectifs :

- veiller à l'augmentation de la valeur de ses participations financières ;
- assurer le succès des opérations de cession de certaines de ses participations financières.

Outre ces objectifs, l'APE assure un suivi renforcé des résultats et des perspectives des entreprises, de leur stratégie, et notamment de leurs opérations de croissance externe sous des aspects économiques, industriels et sociaux.

Les activités correspondantes sont décrites dans le Rapport annuel sur l'État actionnaire, rédigé chaque année par l'APE, en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE).

Du fait de son inscription dans un compte d'affectation spéciale, ce programme n'appréhende pas les moyens humains et de fonctionnement utilisés par l'APE, qui sont retracés dans le programme « Stratégie économique et fiscale » de la mission « Économie ». Par conséquent, ceux-ci ne sont pas placés directement en regard des objectifs fixés et des résultats obtenus. La présentation de ces moyens figure également dans le rapport annuel sur l'État actionnaire, produit par l'APE et annexé chaque année au projet de loi de finances.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État
INDICATEUR 1.1	Rentabilité opérationnelle des capitaux employés (ROCE)
INDICATEUR 1.2	Suivi et maîtrise de l'endettement
INDICATEUR 1.3	Taux de rendement de l'actionnaire
OBJECTIF 2	Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières
INDICATEUR 2.1	Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière des participations cédées
INDICATEUR 2.2	Taux des commissions versées par l'État à ses conseils

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État

INDICATEUR 1.1

Rentabilité opérationnelle des capitaux employés (ROCE)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio résultat opérationnel / capitaux employés (Exercice comptable)	%	5,1	4,6	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : comptes combinés (article 142-II de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques) sur les exercices 2017 et 2018.

Mode de calcul : le résultat opérationnel et les capitaux employés sont ceux des entités qui entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'APE.

Pour rappel : A compter de l'exercice 2016, la Rentabilité Opérationnelle des Capitaux Employés (ROCE), porte uniquement sur les sociétés industrielles et commerciales, les 2 sociétés bancaires (La Poste et SFIL) ayant été retirées du calcul.

Par ailleurs, l'APE ayant mis à jour son système de combinaison en 2018 pour les comptes consolidés 2017, une modification de méthodologie a été effectuée concernant le calcul de la dette nette. La dette nette prend en compte, à compter de l'exercice 2017, les actifs liquides d'EDF en diminution de la dette soit, au titre de l'exercice 2017, 18,9 Md€ (22,2 Md€ au titre de l'exercice 2016).

INDICATEUR 1.2

Suivi et maîtrise de l'endettement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Poids de la dette (ratio dette nette / capitaux propres)	Nb	1,06	1,03	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Soutenabilité de l'endettement (ratio dette nette / EBITDA) (Exercice comptable)	Nb	4,42	4,48	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Dynamique de la dette sur 4 ans	%	3,3	5,9	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : comptes combinés (article 142-II de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques).

Mode de calcul : les données contribuant à la formation de l'endettement net, de l'EBITDA et des capitaux propres sont issues des entités qui entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'APE.

INDICATEUR 1.3

Taux de rendement de l'actionnaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
TSR (Total shareholder return)	%	18,25	12,9	5	0	-0,9	5

Commentaires techniques

Source des données : seul le portefeuille coté, **soit 12 participations sur un total de 88 entités relevant du périmètre de l'APE, à la date de rédaction du RAP 2019**, est pris en compte pour le calcul du TSR, (cours de bourse, données budgétaires pour les dividendes perçus).

Explication sur la construction de l'indicateur :

Le *Total Shareholder Return* ou rentabilité totale pour un actionnaire sur une période donnée intègre la plus-value latente ou réalisée et les dividendes distribués. Il est égal à :

$$TSR = (P_1 - P_0 + D_1 + C_1) / P_0$$

P_0 et P_1 étant la valeur du portefeuille en début et fin de période (ajusté par la variation du nombre d'actions en circulation), D_1 les dividendes reçus au cours de la période, et C_1 le produit des cessions nettes des sommes éventuellement réinvesties.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 1.1, les capitaux employés n'ont pas, à la date du présent rapport été déterminés, les comptes combinés 2019 des entités relevant de l'APE étant arrêtés à fin juin 2020. Le résultat 2019 sera communiqué dans le PAP 2021.

Concernant l'indicateur 1.2, la colonne « Réalisation » en 2019 n'a pu être renseignée à la date du présent rapport, les comptes combinés 2019 des entités relevant de l'APE étant arrêtés à fin juin 2020. Le résultat 2019 sera communiqué dans le PAP 2021.

Concernant l'indicateur 1.3

Le taux de rendement de l'actionnaire (TSR) représente l'enrichissement lié à la détention d'action sur une période donnée : plus-value potentielle ou réalisée et perception de dividendes. En prévision, l'indicateur est traditionnellement calculé sur la base d'une hausse de cours normative comprise entre 2% et 3%, donnée conservatrice qui traduit, au-delà des fluctuations, le minimum que l'on peut attendre sur une longue période d'évolution des marchés actions.

En 2019, la valeur du portefeuille coté de l'État a sous-performé l'indice CAC 40 – *indice boursier regroupant les 40 plus importantes capitalisations boursières françaises cotées à la bourse de Paris, indicateur de l'évolution économique des grandes entreprises françaises* (-2,8% contre +26,4% pour le CAC 40). Ce fut l'inverse en 2018 : le portefeuille coté de l'État s'était apprécié de +10,6% alors que l'indice CAC 40 avait, pour sa part, enregistré une baisse de près de 11% sur la même période. En effet, le portefeuille – surpondéré en valeurs du secteur de l'énergie (environ 50% du portefeuille coté) – avait profité du rebond des cours de matières premières en Europe et dans le monde dans un contexte d'accélération de la transition énergétique.

Parmi les valeurs ayant marqué les plus fortes baisses en 2019, EDF (-28,1%) et Renault (-22,7%) ont pesé sur la performance du portefeuille coté de l'État, partiellement compensées par les fortes hausses de Airbus (+55,4%), Safran (+30,6%) et Engie (+18,2%).

Outre cette performance contrastée du portefeuille coté de l'État, il convient d'ajouter un rendement des dividendes perçus en numéraire de 1,9% en 2019, relativement stable par rapport au rendement 2018 de 2,3 %, générant un taux de rendement total de -0,9% (= -2,8% +1,9%) pour l'année.

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Exercice budgétaire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dividendes en numéraire (Mds€)	3,3	4,3	4,4	3,2	4,2	4,1	3,	1,8	1,5	1,8	1,7
Dividendes en actions (Mds€)	2,2	0,1	-	1,4	0,2	-	0,9	1,7	1,3	0,6	0,6
Total (Mds)	5,5	4,4	4,4	4,6	4,4	4,1	3,9	3,5	2,8	2,4	2,3

OBJECTIF 2**Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières****INDICATEUR 2.1****Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière des participations cédées**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière moyenne sur les 6 mois de bourse précédant et suivant chaque opération	M€	+ 22,0	123	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Ratio écart / recettes de cessions	%	+ 0,4	9,9	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniquesSource des données : Agence des Participations de l'EtatMode de calcul : cet indicateur reflète les conditions d'exécution des opérations. Il est fixé en valeur et en pourcentage en rapportant les produits de cession effectifs à ceux qui résulteraient si les opérations avaient été effectuées au cours moyen constaté sur les 6 mois précédents et les 6 mois suivants.**S'agissant de 2017, quatre opérations de cessions de participations cotées ont été réalisées :**

- deux cessions d'actions ENGIE en janvier 2017 et septembre 2017 pour des montants respectifs de 1,1 Md€ et 1,4 Md€ ;
- une cession à Bpifrance de la totalité des actions PSA détenus par l'État en juin 2017 via sa holding Sogepa pour un montant de 1,9 Md€ ;
- une cession d'actions RENAULT en novembre 2017 pour un montant de 1,2 Md€.

Par ailleurs, l'exercice 2017 n'a pas tenu compte de la cession par l'État (pour un montant de 92 M€) des droits préférentiels de souscription à l'augmentation de capital d'EDF pour lesquels il n'existe pas de prix de référence avant et après cette opération.

En 2018, une seule opération de cession de participations cotées pouvant être prise en compte dans le calcul de l'indicateur a été réalisée :- cession de 10 410 000 actions SAFRAN le 1^{er} octobre 2018 pour un montant de 1,24 Mds€.A titre d'information : l'opération de cession d'actions ENGIE à la société ENGIE, réalisée en juillet 2018, en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe n'est pas prise en compte dans le calcul de l'indicateur 2.1. Cette opération fait en effet suite à l'opération de cession d'actions ENGIE par l'État de janvier 2017 et reflète une obligation légale d'offre réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article 31-2 de l'ordonnance du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique.**En 2019, trois opérations de cessions de participations cotées ont été réalisées dans le cadre de la privatisation de La Française des Jeux pour un montant global de 1,8 Md€ :**

- la cession le 22 novembre 2019 de 44 621 497 actions FDJ dans le cadre d'un Contrat global de garantie et de placement pour un montant de 0,88 Md€ ;
- la cession le 22 novembre 2019 de 36 520 134 actions FDJ dans le cadre d'une Offre à prix ouvert pour un montant de 0,71 Md€ ;
- la cession le 4 décembre 2019 de 11 350 028 actions FDJ dans le cadre de l'exercice de surallocation pour un montant de 0,22 Md€ ;

A titre d'information, deux opérations de cessions d'actions en vue de leur rétrocession aux salariés de l'entreprise concernée sont intervenues en 2019 :

- une cession de 7 704 974 actions EDF en juillet 2019 en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, faisant suite à une opération de cession en mars 2017 de droits préférentiels de souscription d'actions EDF par l'Etat avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- une cession de 3 176 327 actions FDJ en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, faisant suite faisant suite aux trois opérations de cession d'actions La Française des Jeux par l'Etat en novembre et décembre 2019.

De par leur nature, ces opérations de cessions ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur 2.1.

INDICATEUR 2.2

Taux des commissions versées par l'État à ses conseils

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Rémunération des conseils de l'État lors d'opérations de marché	%	0,1	0,007	Non déterminé	Non déterminé	0,831	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : contrats d'études préalables aux placements et contrats de placements

Mode de calcul :

Les coûts incluent :

- les frais de conseils pour le compte de l'État préalablement à une opération de marché.
- les commissions versées par l'État dans le cadre des syndicats constitués pour la conduite des opérations de marché sur ses participations (commissions de placement, de garantie de placement, commissions de succès).

Trois types de placements, qui présentent des degrés de complexité et de mobilisation des réseaux bancaires différents, sont envisageables en fonction des opérations :

- commissions versées lors des opérations conduites sous la forme de placements privés par construction accélérée de livres d'ordre ;
- commissions versées lors des opérations de placement traditionnelles auprès d'investisseurs institutionnels ;
- commissions versées lors des opérations de placement auprès des particuliers.

Les commissions versées dans le cadre des opérations de marché réalisées par les holdings de détention détenues à 100% par l'État sont par principe incluses dans l'indicateur.

Le taux des commissions versées par L'État à ses conseils est égal à : Montant total des coûts / Montant total des recettes de cessions.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 2.1

Au titre de 2018 : l'écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière sur les 6 mois de bourse précédant et suivant chaque opération révèle une excellente performance de l'indicateur de +123 M€ en 2018, résultante de la seule transaction de cession par l'État d'actions SAFRAN réalisée par voie de placement accéléré en octobre 2018.

Au titre de 2019 : compte tenu de la date de réalisation des trois cessions, la valeur boursière moyenne sur les six derniers mois suivant l'opération ne peut être calculée à la date de rédaction du Rapport Annuel de Performance pour 2019. En revanche l'indicateur pourra être actualisé au titre de 2019 lors de l'élaboration du projet Annuel de Performance pour 2021.

Concernant l'indicateur 2.2

Les cessions prises en compte sont les suivantes :

- **pour 2017** : cession d'actions et Droits Préférentiels de Souscription EDF et cession d'actions RENAULT et ENGIE ;
- **pour 2018** : cession de 10 410 000 actions SAFRAN pour un montant de 1,24 Mds€ ;
- **pour 2019** : cessions de 92 491 659 actions FDJ pour un montant de 1,82 Mds€.

Bien qu'en hausse par rapport à 2018 du fait du versement des commissions et frais d'études au titre de l'opération de privatisation de La Française des Jeux, le taux particulièrement bas (0,831%) des commissions de placement provient de ce que – dans la majorité des cessions – l'État ne rémunère les syndicats bancaires que sous la forme d'un partage de la surperformance (prix de cession effectif au-dessus du prix garanti par le syndicat). Lorsque le prix de cession correspond à celui qui était garanti contractuellement, la commission est nulle.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		192 499 295	192 499 295	
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 210 000 000	10 000 000 210 000 000	10 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 14 949 921		200 000 000 14 949 921	200 000 000
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité				
Total des AE prévues en LFI	200 000 000	7 800 000 000	8 000 000 000	8 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+1 543 618 500	+1 543 618 500	
Total des AE ouvertes		9 543 618 500	9 543 618 500	
Total des AE consommées	14 949 921	1 107 171 473	1 122 121 394	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		192 499 295	192 499 295	
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 210 000 000	10 000 000 210 000 000	10 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 14 949 921		200 000 000 14 949 921	200 000 000
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité				
Total des CP prévus en LFI	200 000 000	7 800 000 000	8 000 000 000	8 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+1 543 618 500	+1 543 618 500	
Total des CP ouverts		9 543 618 500	9 543 618 500	
Total des CP consommés	14 949 921	1 107 171 473	1 122 121 394	

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018				
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		3 900 000 000 2 760 853 129	3 900 000 000 2 760 853 129	3 900 000 000 2 760 853 129
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		467 625 119		467 625 119
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		660 100 000		660 100 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	100 000 000 3 386 195		100 000 000 3 386 195	100 000 000 3 386 195
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité				
Total des AE prévues en LFI	100 000 000	3 900 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
Total des AE consommées	3 386 195	3 888 578 248		3 891 964 443

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018				
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		3 900 000 000 2 760 853 129	3 900 000 000 2 760 853 129	3 900 000 000 2 760 853 129
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		467 625 119		467 625 119
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		660 100 000		660 100 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	100 000 000 3 386 195		100 000 000 3 386 195	100 000 000 3 386 195
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité				
Total des CP prévus en LFI	100 000 000	3 900 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
Total des CP consommés	3 386 195	3 888 578 248		3 891 964 443

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 386 195	200 000 000	14 949 921	3 386 195	200 000 000	14 949 921
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 386 195	200 000 000	14 949 921	3 386 195	200 000 000	14 949 921
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	3 888 578 248	7 800 000 000	1 107 171 473	3 888 578 248	7 800 000 000	1 107 171 473
Prêts et avances			16 100 000			16 100 000
Dotations en fonds propres	2 884 500 000		370 000 000	2 884 500 000		370 000 000
Dépenses de participations financières	1 004 078 248	7 800 000 000	721 071 473	1 004 078 248	7 800 000 000	721 071 473
Total hors FdC et AdP		8 000 000 000			8 000 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 543 618 500			+1 543 618 500	
Total*	3 891 964 443	9 543 618 500	1 122 121 394	3 891 964 443	9 543 618 500	1 122 121 394

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		1 543 618 500		1 543 618 500				
Total		1 543 618 500		1 543 618 500				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 543 618 500		1 543 618 500				

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000 704 672 178		7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000 704 672 178
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		192 499 295	192 499 295		192 499 295	192 499 295
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 210 000 000	10 000 000 210 000 000		10 000 000 210 000 000	10 000 000 210 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État		200 000 000 14 949 921	200 000 000 14 949 921		200 000 000 14 949 921	200 000 000 14 949 921
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité						
Total des crédits prévus en LFI *		8 000 000 000	8 000 000 000		8 000 000 000	8 000 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+1 543 618 500	+1 543 618 500		+1 543 618 500	+1 543 618 500
Total des crédits ouverts		9 543 618 500	9 543 618 500		9 543 618 500	9 543 618 500
Total des crédits consommés		1 122 121 394	1 122 121 394		1 122 121 394	1 122 121 394
Crédits ouverts - crédits consommés		+8 421 497 106	+8 421 497 106		+8 421 497 106	+8 421 497 106

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	8 000 000 000	8 000 000 000	0	8 000 000 000	8 000 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	8 000 000 000	8 000 000 000	0	8 000 000 000	8 000 000 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 9 543 618 500	CP ouverts en 2019 * (P1) 9 543 618 500
AE engagées en 2019 (E2) 1 122 121 394	CP consommés en 2019 (P2) 1 122 121 394
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 8 421 497 106	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 122 121 394

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2019 (E2) 1 122 121 394	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 122 121 394	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		7 790 000 000	7 790 000 000		704 672 178	704 672 178
Crédits de paiement		7 790 000 000	7 790 000 000		704 672 178	704 672 178

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	7 790 000 000	704 672 178	7 790 000 000	704 672 178
Prêts et avances		16 100 000		16 100 000
Dotations en fonds propres		170 000 000		170 000 000
Dépenses de participations financières	7 790 000 000	518 572 178	7 790 000 000	518 572 178
Total	7 790 000 000	704 672 178	7 790 000 000	704 672 178

Les opérations de l'année 2019 intéressent les entités suivantes :

Pour celles relevant du périmètre APE : 371,70 M€

- Laboratoire français du Fractionnement et de Biotechnologies (LFB) : 116,10 M€

Afin de poursuivre l'accompagnement du LFB dans sa stratégie de développement dans les médicaments plasmatiques et dans les biotechnologies, l'État a consenti une avance en compte courant d'actionnaire d'un montant maximum de 152,500 M€ dans les conditions prévues à la convention d'avance en compte courant d'actionnaire en date du 17 mai 2019. En application de ladite convention, l'État a procédé à cinq versements d'un montant global de **116,10 M€** (dont deux versements pour un montant global de 51,30 M€ au titre de la Tranche A et trois versements pour un montant global de 64,80 M€ au titre de la Tranche B).

- Imprimerie Nationale (IN) : 114 M€

Afin de permettre à la société anonyme Imprimerie Nationale de se développer et de s'inscrire dans une stratégie de croissance en diversifiant ses secteurs d'activité tels à titre d'exemple, les solutions d'authentification des documents d'identité, l'État, conformément à l'arrêté en date du 29 novembre 2019, a souscrit le 6 décembre 2019 à une augmentation de capital de la société anonyme Imprimerie Nationale à hauteur de **114 M€** représentant 7 600 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15 euros. Cet apport en fonds propres a permis à la société d'acquiescer en décembre 2019 des technologies nécessaires à la gestion d'une identité numérique.

- Société pour le Logement Intermédiaire (SLI) : 91,10 M€

Pour atteindre l'objectif fixé en 2015 de construire 30 000 logements intermédiaires, l'État a décidé d'investir directement dans la production de ce type de logements par le biais d'une société à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICAV), créée en 2015 et dénommée « Société pour le Logement Intermédiaire ».

En 2015, l'État a souscrit au capital de la SLI à hauteur de 750 M€ afin de permettre la création de 13 000 logements intermédiaires d'ici 2020. Le versement des fonds est réalisé progressivement en fonction des besoins de la SLI. En 2019, quatre libérations correspondant aux 13^e, 14^e, 15^e et 16^e appels de fonds sont intervenues à hauteur de **91,10 M€**.

- Radio France : 27,50 M€

En 2016, L'État a décidé de procéder à une augmentation de capital de 55 millions d'euros de Radio France dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2015-2019 conclu entre l'État et la société. Cela répond notamment au souci de conforter la situation bilancielle de l'entreprise dans la durée, et reflète le fait qu'une partie des dépenses prévues dans le COM engendrera une augmentation de l'actif du bilan (immobilisations liées à la réhabilitation de la Maison de la radio notamment). En application du décret n° 2016-1370 du 13 octobre 2016, l'État a souscrit à l'augmentation de capital réalisée par la société Radio France à hauteur de 55 M€, libérée pour moitié (27,5 M€) le 20 octobre 2016. La seconde libération de l'augmentation de capital est intervenue à hauteur de **27,50 M€** le 3 mai 2019.

- Le Nickel SLN : 20 M€

Afin de permettre le retour à la compétitivité de la Société Le Nickel SLN via la réalisation de son plan de performance et de compétitivité, l'État, dans le cadre de l'accompagnement apporté à la filière Nickel, a accordé un prêt d'actionnaire à cette société, filiale d'ERAMET, le 20 juillet 2016. Le premier tirage de 150 M€ a été versé le 28 juillet 2016. Après prolongation de la Période d'engagement jusqu'au 31 décembre 2020 par Avenant n°1 en date du 11 juin 2018, deux nouveaux versements au titre des 2^e et 3^e tranches du prêt sont intervenus à hauteur chacun de 10 M€, soit un montant global de **20 M€**.

- Aéroport de Strasbourg : 3 M€

En vertu de l'arrêté en date du 29 novembre 2019, l'État a souscrit une augmentation de capital réalisée par l'Aéroport de Strasbourg pour un montant de **3 M€** intégralement libérée le 4 décembre 2019 correspondant à 11 454 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale avec une prime d'émission par action fixée à 260,92 €.

Pour celles ne relevant pas du périmètre APE : 332,97 M€

- Banques Multilatérales de Développement (AIIB, BIRD, SII, BOAD) : 175,70 M€

La France a pris l'engagement de contribuer aux recapitalisations des banques multilatérales de développement qui porte à la fois sur le montant des actions à souscrire et sur un calendrier de versement impératif. Ces recapitalisations, autrefois assurées à partir du programme 110 « Aide publique au développement », sont réalisées depuis 2011 via le CAS PFE.

Outre sa contribution aux recapitalisations décidées en 2010 au profit de la Banque Ouest Africaine de Développement, en 2015 au profit de la Société Interaméricaine d'investissement et 2016 au profit de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, la France s'est également engagée en application des résolutions n°663 et n°664 adoptées le 1^{er} octobre 2018 par le Conseil des Gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), à participer à l'augmentation générale de capital 2018 et à l'augmentation sélective de capital 2018 de la BIRD. A cet effet, la France a signé, le 29 août 2019, un instrument de souscription par lequel cette dernière a souscrit dans le cadre de l'augmentation générale de capital 2018 à 9 022 parts supplémentaires de 120 635 USD chacune, dont 20 % appelées et 80 % sujettes à appel et dans le cadre de l'augmentation sélective de capital 2018 à 9 185 parts supplémentaires de 120 635 USD chacune, dont 6 % appelées et 94 % sujettes à appel.

Les parts appelées d'un montant total de 284 155 742,50 USD sont libérées sur cinq ans à compter de 2019. Le montant de chaque versement annuel s'élève à 56 831 148,50 USD, soit 51 436 023,95 €.

Ainsi, au cours de l'année 2019, ont été versés **175,70 M€** répartis comme suit :

- a) 121,86 M€ à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) au titre de la libération de la 5^e et dernière tranche de la souscription au capital de 2016 ;
- b) 51,43 M€ à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) au titre du 1^{er} versement annuel des parts appelées ;
- c) 1,91 M€ à la Société interaméricaine d'investissement (SII) au titre de la libération de la 4^e tranche de l'augmentation de capital souscrite en 2015 ;

- d) 0,48 M€ à la Banque ouest africaine de développement (BOAD) au titre de la 5^e libération de l'augmentation de capital de 2010.

- Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA 3) : 150 M€

Dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir du PIA3, et conformément aux décisions du Premier ministre, il a été procédé au versement d'un montant de **150 M€** en 2019 au titre de l'action 1 répartis comme suit :

- 50 M€ sur le PIA « Action Démonstrateurs et Territoires d'Innovation de Grande Ambition » - Volet « Démonstrateurs » ;
- 50 M€ sur le PIA « Sociétés universitaires et de recherche » ;
- 50 M€ sur le PIA « Action Démonstrateurs et Territoires d'Innovation de Grande Ambition » - Volet « Territoires de grande ambition ».

Par ailleurs, dans le cadre du redéploiement des programmes d'investissements d'avenir, 120 M€ ont été redéployés des PIA Action « Ville durable et solidaire » et Action « Développement de l'économie numérique » vers l'Action « Programme de soutien à l'innovation majeure ». Cette somme a été prélevée sur différentes enveloppes budgétaires puis a fait l'objet de rétablissements de crédits avant reversement sur le Programme 731 :

- reversement de 50 M€ sur le CAS PFE effectué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 préalablement à un nouveau reversement de 50 M€ auprès de l'EPIC Bpifrance au titre de l'Action « Programme de soutien à l'innovation majeure ».
- reversement de 70 M€ sur le CAS PFE effectué par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 préalablement à un nouveau reversement de 70 M€ auprès de l'EPIC Bpifrance au titre de l'Action « Programme de soutien à l'innovation majeure ».

- Société Immobilière de Guyane (SIGUY) : 4 M€

En 2015, l'État et l'Agence Française de Développement se sont engagés à soutenir la recapitalisation de la Société Immobilière de Guyane (SIGUY) par apport en fonds propres, sous forme d'augmentations de capital à hauteur de 20,45 M€ sous forme d'augmentations de capital, dont 18,4 M€ pour l'Etat. Après une première augmentation de capital de 10 M€ intégralement libérée en 2015 et 2016, une seconde augmentation de capital de 8,4 M€ est intervenue en 2017 et libérée en quatre versements : après un premier versement intervenu en 2017 à hauteur de 2,4 M€, un second versement est intervenu en 2018 via le CAS PFE à hauteur de 2 M€.

Enfin en 2019, sont intervenus auprès de l'AFD les deux derniers versements à hauteur chacun de 2 M€, soit **4 M€** au total, afin de permettre à l'AFD de procéder au nom et pour le compte de l'État aux troisième et quatrième libérations en numéraire de la seconde augmentation de capital de la SIGUY de 2017 préalablement à la cession d'actions de six sociétés immobilières d'outre-mer (SIDOM), le 20 décembre 2019, par l'AFD pour le compte de l'État (cf. Recettes).

- Institut pour le financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC) : 1,89 M€

L'IFCIC est un établissement de crédit créé en 1983 à l'initiative du ministère de la Culture et investi d'une mission d'intérêt général : faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises du secteur culturel et créatif. A l'horizon de l'année 2022, le besoin en fonds propres de l'IFCIC a été évalué à 10 M€ afin notamment de couvrir la croissance des risques anticipée sur les années à venir, notamment dans le secteur des industries culturelles et créatives et de constituer une marge de sécurité permettant d'absorber la volatilité croissante de l'activité dans le périmètre cinématographique audiovisuel. Conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 29 janvier 2019 autorisant l'État à souscrire à l'augmentation de capital de l'Institut du financement du cinéma et des industries culturelles, l'État a décidé de souscrire, le 12 février 2019, pour la part le concernant, à 34 112 actions nouvelles de l'IFCIC de 15,25 € de valeur nominale, au prix unitaire de 55,49 €, soit un montant total **d'1,89 M€**.

- INSTEX SAS : 1,25 M€

En application de la décision commune signée du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et du ministre de l'économie et des finances en date du 15 juillet 2019 relative à l'avance en compte courant d'actionnaire accordée par l'État au profit de la société par actions simplifiée INSTEX créée le 25 janvier 2019 ainsi que de la convention d'avance d'actionnaire conclue en date du 25 juillet 2019 entre l'État et la société INSTEX, il a été procédé le 13 août 2019 à l'unique versement au titre de cette avance en compte courant d'actionnaire à hauteur de **1,25 M€**.

- SCIC #APTIC : 0,125 M€

Conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances et du secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du numérique, en date du 11 octobre 2018, l'État a souscrit le 31 octobre 2018 au capital social de la société coopérative d'intérêt collectif #APTIC à hauteur de 0,01 M€, (soit 200 parts sociales de 50 € chacune), ladite société ayant vocation à permettre le déploiement sur l'ensemble du territoire du Pass numérique dans le cadre de la stratégie nationale pour un numérique inclusif portée par le Secrétariat d'État au Numérique.

Dans le cadre d'une levée de fonds éthique en 2019 à hauteur de 2,075 M€, et conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 19 avril 2019 autorisant la souscription par l'État à une augmentation de capital réalisée par la SCIC #APTIC à hauteur de 0,125 M€, l'État a souscrit à 2500 parts sociales supplémentaires d'une valeur de 50 € chacune, soit **0,125 M€**.

Cette société relève du périmètre de compétence de l'Agence du Numérique.

Action 03**Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement					192 499 295	192 499 295
Crédits de paiement					192 499 295	192 499 295

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		192 499 295		192 499 295
Dépenses de participations financières		192 499 295		192 499 295
Total		192 499 295		192 499 295

Au titre de l'action 3, les opérations intervenues en 2019 sont les suivantes :

Pour celles relevant du périmètre APE: 192,14 M€**- Achat de 12 769 400 actions EDF auprès de l'EPIC Bpifrance : 120,69 M€**

L'État ainsi que l'EPIC BPI se sont engagés en janvier 2019 à percevoir les dividendes versés par EDF en titres pour les exercices 2019 et 2020 mais également au titre du solde 2018.

Ainsi l'EPIC Bpifrance, en tant que détenteur de 389 349 361 actions EDF reçues dans le cadre de la constitution du fonds pour l'innovation et l'industrie (FII) le 31 janvier 2018, a reçu :

- le 18 juin 2019, 5 612 243 actions EDF au titre du solde du dividende 2018 ;
- le 17 décembre 2019, 7 157 157 actions EDF au titre de l'acompte 2019.

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Afin de permettre à l'EPIC BPI de bénéficier de cette ressource en numéraire, et conformément aux arrêtés en date des 11 juin et 17 juin 2019 ainsi qu'en date des 9 décembre et 16 décembre 2019, l'État a procédé le 20 juin 2019 puis le 20 décembre 2019 auprès de l'EPIC BPI au rachat de ses dividendes en titres EDF à hauteur respectivement de 62,29 M€ et de 58,40 M€, soit à hauteur d'un montant global d'exactlyment **120,69 M€**, soit près de 121 M€.

- Souscription à 3 987 165 OCEANES : 71,45 M€

L'État a souscrit le 25 mars 2019 à 3 987 165 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE») Air France KLM à échéance 2026, pour un montant de **71,45 M€** dans le cadre de l'émission d'OCEANE en date du 20 mars 2019 par la société Air France- KLM.

Pour celles ne relevant pas du périmètre APE : 0,35 M€**- INSTEX SAS : 0,001 M€**

Conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 24 janvier 2019, l'État a souscrit en date du 25 janvier 2019 au capital de la société en actions simplifiée INSTEX à hauteur de 1000 actions, d'une valeur nominale d'1 € chacune, soit à hauteur d'un montant total de **1 000 €**.

- PASS CULTURE : 0,350 M€

Conformément au décret n°2019-755 du 22 juillet 2019 autorisant la création de la société par actions « Pass Culture » et la souscription par l'État au capital de ladite société pour un montant de 0,700 M€ représentant 70 000 actions d'une valeur nominale de 10 €, l'État a souscrit au capital de la société le 23 juillet 2019 et a procédé à une première libération à hauteur de **0,350 M€**, la libération du solde devant intervenir ultérieurement.

Action 04**Autres investissements financiers de nature patrimoniale**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		10 000 000	10 000 000		210 000 000	210 000 000
Crédits de paiement		10 000 000	10 000 000		210 000 000	210 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	10 000 000	210 000 000	10 000 000	210 000 000
Dotations en fonds propres		200 000 000		200 000 000
Dépenses de participations financières	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Total	10 000 000	210 000 000	10 000 000	210 000 000

Les opérations retracées à l'action 4 au titre de 2019 sont les suivantes :

- **Programmes d'Investissements d'Avenir 3 (PIA 3) : 200 M€**

Dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir du PIA3, et conformément aux décisions du Premier ministre, il a été procédé au versement d'un montant global de **200 M€** en 2019 imputable sur l'action n° 4 répartis intégralement sur l'Action « Multicap Croissance n°2 ».

- **Fonds Défenses « Definvest » : 10 M€**

Afin d'accompagner la croissance et de soutenir l'ancrage français des PME et ETI technologiques d'intérêt pour la défense, l'État a souhaité la création d'un fonds commun de placement dénommé « Definvest ». D'une durée de quinze ans, ce fonds intervient à hauteur de 50 M€, répartis annuellement à hauteur de 10 M€ sur cinq ans au travers d'investissements en fonds propres auprès des dites PME et ETI dont il accompagne la croissance, favorise la consolidation et sécurise le capital. L'ensemble du dispositif s'inscrivant dans le cadre d'opérations patrimoniales, les libérations successives du capital auquel l'État a souscrit le 16 Mai 2018 conformément à l'arrêté en date du 2 février 2018 sont réalisées via le CAS « Participations financières de l'État ». A ce titre, trois libérations d'un montant global de 10 M€ sont intervenues les 6 juin, 7 juin, et 7 septembre 2018 respectivement à hauteur de 1 M€, 4,7 M€ et 4,3 M€, puis une quatrième libération est intervenue le 29 mars 2019 à hauteur de **10 M€**.

Ces opérations ne relèvent pas du périmètre APE.

Action 05

Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		200 000 000	200 000 000		14 949 921	14 949 921
Crédits de paiement		200 000 000	200 000 000		14 949 921	14 949 921

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	200 000 000	14 949 921	200 000 000	14 949 921
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000 000	14 949 921	200 000 000	14 949 921
Total	200 000 000	14 949 921	200 000 000	14 949 921

Les dépenses effectuées en 2019 se répartissent comme suit :

- **Taxe sur les transactions financières** due lors du rachat de 5 612 243 actions EDF à l'EPIC Bpifrance le 20 juin 2019 : **0,18 M€**.

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- **Ensemble des commissions versées lors de la cession des actions FDJ : 14,76 M€ répartis comme suit :**
 - a) Commission de succès versés aux Garants du Placement global lors de la cession de 55 971 525 actions FDJ : 5,57 M€ ;
 - b) Commission de guichet et commission de direction au titre de la cession de 36 520 134 actions FDJ dans le cadre de l'offre à prix ouvert auprès du public : 6,41 M€ ;
 - c) Commission de base au titre de la cession de 44 621 497 actions FDJ dans le cadre du placement global : 2,22 M€ ;
 - d) Commission de base au titre de la cession de 11 350 028 actions FDJ dans le cadre de l'exercice de l'option de surallocation : 0,56 M€.

Ces opérations relèvent du périmètre APE.

Action 06

Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement						
Crédits de paiement						

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	0	0	50 000 000	50 000 000
Dotations en fonds propres	0	0	50 000 000	50 000 000
Total	0	0	50 000 000	50 000 000
Total des dotations en fonds propres	0	0	50 000 000	50 000 000

PROGRAMME 732

DÉSENDETTEMENT DE L'ÉTAT ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	42
Objectifs et indicateurs de performance	43
Présentation des crédits	44
Justification au premier euro	46

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Martin VIAL***Commissaire aux participations de l'État*

Responsable du programme n° 732 : Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Ce programme spécifique retrace les contributions apportées, à partir de la meilleure valorisation possible des participations financières de l'État, au désendettement de l'État et des administrations publiques de l'État (APU).

Au moyen d'apports financiers, l'État réduit les dettes qu'il a directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'entités publiques qu'il détient, envers des tiers ; ces opérations contribuant alors directement à l'amélioration du bilan de l'État et des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale.

Les dépenses prévues au compte d'affectation spéciale se répartissent, à hauteur des disponibilités du compte résultant des cessions de participations financières, entre les opérations en capital du programme n°731 et le désendettement de l'État et des établissements publics de l'État inscrit au présent programme.

Les cessions des participations permises par le projet de loi PACTE devront également contribuer à accélérer le désendettement de l'État.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1****Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)**

INDICATEUR 1.1

Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques

INDICATEUR 1.2

Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)

INDICATEUR 1.1

Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Diminution de la dette nette des administrations publiques (Etat et hors Etat)	M€	-100	-100	-2000*	0*	0	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Agence des participations de l'État (APE)Mode de calcul : la dette nette des établissements correspond à leur dette financière brute déduction faite de la trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La dette est établie en données nettes, afin d'éliminer l'impact du décalage entre le versement de dotation et le remboursement d'échéances et de prendre en compte les ressources propres que l'établissement peut affecter au désendettement (cession d'actifs).

* sous réserve des conditions de marché

INDICATEUR 1.2

Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio désendettement / réinvestissement	%	1	2,57	25	0	0	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Agence des participations de l'État (APE)Mode de calcul : l'indicateur mesure la part des recettes du compte affectée au désendettement par rapport à la part affectée au réinvestissement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Aucune opération de désendettement n'est intervenue en 2019, les produits de cession étant prioritairement fléchés vers le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII).

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019			
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Total des AE prévues en LFI	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	2 000 000 000	2 000 000 000	
Total des AE consommées			

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019			
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Total des CP prévus en LFI	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	2 000 000 000	2 000 000 000	
Total des CP consommés			

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	1 000 000 000 100 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000 100 000 000
Total des AE prévues en LFI	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Total des AE consommées	100 000 000		100 000 000

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	1 000 000 000 100 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000 100 000 000
Total des CP prévus en LFI	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Total des CP consommés	100 000 000		100 000 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	100 000 000	2 000 000 000		100 000 000	2 000 000 000	
Dotations en fonds propres	100 000 000			100 000 000		
Dépenses de participations financières		2 000 000 000			2 000 000 000	
Total hors FdC et AdP		2 000 000 000			2 000 000 000	
Total*	100 000 000	2 000 000 000		100 000 000	2 000 000 000	

* y.c. FdC et AdP

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État		2 000 000 000	2 000 000 000		2 000 000 000	2 000 000 000
Total des crédits prévus en LFI *		2 000 000 000	2 000 000 000		2 000 000 000	2 000 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts		2 000 000 000	2 000 000 000		2 000 000 000	2 000 000 000
Total des crédits consommés						
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 000 000 000	+2 000 000 000		+2 000 000 000	+2 000 000 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	2 000 000 000	2 000 000 000	0	2 000 000 000	2 000 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	2 000 000 000	2 000 000 000	0	2 000 000 000	2 000 000 000

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 2 000 000 000	CP ouverts en 2019 * (P1) 2 000 000 000
AE engagées en 2019 (E2) 0	CP consommés en 2019 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 000 000 000	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2019 (E2) 0	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		2 000 000 000	2 000 000 000			
Crédits de paiement		2 000 000 000	2 000 000 000			

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 000 000 000		2 000 000 000	
Dépenses de participations financières	2 000 000 000		2 000 000 000	
Total	2 000 000 000		2 000 000 000	

Aucune opération de désendettement n'est intervenue en 2019, les produits de cession étant prioritairement fléchés vers le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII).